

SBB Insurance AG, FL-9494 Schaan

CFF Cargo AG
Bahnhofstrasse 12
CH-4600 Olten

Schaan, le 8 janvier 2024

Attestation d'assurance responsabilité civile pour CFF Cargo SA et ses filiales

Madame, Monsieur,

Nous confirmons que, conformément à l'art. 5b al. 2 de l'OARF, CFF Cargo SA est assurée contre les conséquences de sa responsabilité civile pour les dommages corporels et matériels ainsi que pour les dommages environnementaux. La somme d'assurance pour les dommages corporels et matériels dépasse le montant de CHF 100 millions par sinistre, celle pour les dommages environnementaux dépasse le montant de CHF 30 millions par sinistre.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, l'assurance continuera d'être couverte par la compagnie d'assurance SBB Insurance AG, autorisée à exercer en Suisse. Il n'y a pas d'arriérés de primes.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Avec nos meilleures salutations


Erik Straub
CEO SBB Insurance AG


Corinne Curros
Fachexpertin